

BENHABILES ZOHEIR
Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Palais des Expositions, SAFEX
Mohammadia - Alger
N° Agrément : 0131
N° Inscription au tableau CAC : 0979

SAIDI SMAHANE
Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Cite 200 Logts, BT 04, Local 962, class 005
Rouïba- Alger
N° Agrément : 0081
N° Inscription au tableau CAC : 2872

EXTRAIT DU RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 - Banque de Développement Local (BDL) Spa**

Alger, le 30 Septembre 2026

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque de Développement Local (BDL) Spa, et en application des dispositions du règlement COSOB n° 25-04 relatives à l'information périodique des sociétés cotées à la Bourse d'Alger, nous avons effectué l'audit des états financiers intermédiaires de la Banque relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2026, comprenant le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat, présentés avec, à titre comparatif, les données au 30 juin 2025.

1. Opinion

Nous certifions que, sous la limitation exposée au paragraphe 2, les états financiers intermédiaires de la Banque arrêtés au 30 juin 2026 sont, dans tous leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 30 juin 2026 ainsi que du résultat de ses opérations pour le semestre écoulé, conformément au Système comptable financier et aux règles comptables applicables aux banques en Algérie.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir un total de bilan de 2 380 738 millions DA, des capitaux propres de 233 824 millions DA, y compris le résultat de la période, et un résultat net semestriel de 22 290 millions DA.

Fait à Alger, le 30 Septembre 2026

2. Fondement de l'opinion

Les travaux propres à la clôture annuelle des comptes ne se sont pas réalisés par la Banque dans le cadre de l'arrêté intermédiaire. Ils le seront à la clôture de l'exercice 2026. En conséquence, notre opinion ne s'étend pas aux risques afférents à ces éléments, dont l'incidence éventuelle sera appréciée dans le cadre de notre audit des comptes annuels. Nous avons effectué notre audit selon les normes algériennes d'audit (NAA) et estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Avertissement

Le présent document est un extrait du rapport de certification des commissaires aux comptes daté du 30 septembre 2026. Il est publié avec notre accord et ne se substitue pas au rapport intégral, qui doit être lu avec les états financiers intermédiaires auxquels il se rapporte. Le rapport intégral est tenu à la disposition des actionnaires et du public au siège de la Banque.

Les Commissaires Aux Comptes

BENHABILES ZOHEIR



SAIDI SMAHANE

